

PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 juin 2024 Extrait des délibérations n°17

Date de convocation : le 04 juin 2024. Date d'affichage : le 4 juin 2024

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 10 juin 2024 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente d'HONDOUVILLE.

➤ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56 Présents : 47 Pouvoir (s) : 4
Toutes les communes étaient représentées sauf : EMANVILLE – SAINT MESLIN-DU-BOSC.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCCLOS Christian	CHECA Marie-France – Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGEANT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry - Excusé
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	BUISSON Sébastien – Absent
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier - Absent
EMANVILLE	DULUT Thierry - Excusé	DUMONT Françoise – Absente
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Absent
LA PYLE	PILETTE Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSCH-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Absent RECLARD Sandrine – Excusée BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud - CHEVALIER Marie-Noëlle – COUDRAY Isabel - DAVOUST Francis – DETAILLE Edouard - ONFRAY Didier. VAUQUELIN Isabelle – Excusée – POUVOIR : MN CHEVALIER LE MERRER Anita – Excusée – POUVOIR : F. BRONNAZ LEROY Hélène : Excusée – POUVOIR : A. CHEUX LEVAVASSEUR Katiana – Absente	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAU Virginie – Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane - Excusée	ORONA Thierry
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian - Absent	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse – Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle - Excusée
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia – Excusée – POUVOIR : H. BOURGAULT	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	RAIMBOURG Guy - Démissionnaire	ROBACHE Arlette
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Extrait des délibérations n°17

COMPETENCE SOLIDARITES

Objet : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) du service d'aide et d'accompagnement à domicile – Avenant n° 1

Il est rappelé que le service d'aide et d'accompagnement à domicile, conformément à la délibération n°9 en date du 2 octobre 2023, a signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le département de l'Eure, qui fixe notamment la compensation départementale allouée annuellement à la collectivité.

Cette compensation est calculée suivant l'activité du service, mais également au regard du tarif plancher fixé par la loi de financement de la sécurité sociale.

Suite au décret n°2024-2 du 2 janvier 2024 fixant le montant du tarif minimal d'une heure d'aide et d'accompagnement à 23.50 € à compter du 1^{er} janvier 2024 et au renouvellement pour l'année 2024 par le département de l'Eure de sa participation à hauteur de 100% au titre du surcoût lié à la mise en place du complément de traitement indiciaire (CTI), il convient de procéder à la passation d'un avenant au CPOM afin d'actualiser l'ensemble des modalités des financements accordés par le département de l'Eure.

Il est donc proposé au conseil communautaire de signer ledit avenant portant sur le tarif plancher et la participation du département au financement du CTI (cf. annexe).

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L313-11 et L314-1,
Vu la loi n°2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificatives pour l'année 2022, et notamment l'article 44,
Vu la délibération n°9 du conseil communautaire du 2 octobre 2023 portant signature du CPOM,
Vu l'avis favorable de la commission du 16 avril 2024,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 03 juin 2024,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve la participation du département de l'Eure pour le financement du CTI dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2023-2025 selon les modalités décrites dans l'avenant (cf. annexe),
- approuve le projet d'avenant (cf. annexe) au présent Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2023-2025,
- autorise le président à signer l'avenant (cf. pièce annexe) au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2023-2025 avec le département de l'Eure, tel que présenté ci-dessus, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON



Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

